



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-10-1

Séance du vendredi 9 septembre
2016

AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'Intérêt Public,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-3-4-1 du 27 juin 2008 relative à la création de la Maison des Adolescents du Haut-Rhin,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2008-13-4-2 du 28 novembre 2008 approuvant les statuts du Groupement d'Intérêt Public Maison des Adolescents du Haut-Rhin,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n°1 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison des Adolescents du Haut-Rhin permettant l'intégration d'un nouveau membre, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, au sein des instances de la structure par la création d'un 4^{ème} collège, « organismes sociaux », joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président à le signer

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

M. COUCHOT ne participe pas au vote en tant

que Président de la Maison des Adolescents du Haut-Rhin